

Reprise du transport urbain et interurbain dimanche à Bejaia

L'activité du transport reprendra partialement dimanche 21 juin dans la wilaya de Bejaia, indique un communiqué de la direction des transports de la wilaya.

« La direction des Transports de la wilaya de Bejaia informe l'ensemble opérateurs de transport que les activités de transport par taxi individuel et par bus urbains et interurbains de voyageurs sont autorisées sous réserve de respect des mesures sanitaires », lit-on dans le communiqué.

Les bus et les taxis assurant les lignes inter-wilayas ne sont pas concernés par la reprise de l'activité.

Pour les mesures sanitaires à respecter, le document précise que le chauffeur du taxi individuel ainsi que ses clients doivent porter le masque de protection. Les fenêtres doivent rester ouvertes pendant le trajet. Le chauffeur est censé également assurer la disponibilité du produit désinfectant à bord de son véhicule.

La direction des transports limite le nombre de clients à deux au maximum. Les clients doivent se placer sur la banquette arrière du taxi, ajoute la même source.

Le taxi doit être soumis à une opération régulière de nettoyage et de désinfection. « Le nettoyage systématique des accoudoirs, des poignées de porte et des repose tête avec un produit désinfectant », précise le communiqué.

Pour le transport urbain et interurbain, le document souligne l'interdiction d'accès pour les passagers sans masque de protection. Il rappelle aussi l'obligation de désinfection régulière des sièges ainsi que le nettoyage et désinfection quotidienne des véhicules.

Les mesures de protection prévoient aussi l'ouverture des fenêtres et la limitation du nombre de passagers à 50 % de la capacité du véhicule. La disponibilité de produit désinfectant est également indispensable.

Engagement écrit des transporteurs

Les responsables du bus sont tenus d'assurer le respect de la distanciation physique au niveau des stations et arrêts de bus. Ils sont, en outre, chargés d'organiser l'accès et la descente par des portes différentes et éviter le croisement des passagers.

Les propriétaires de bus doivent s'engager par écrit à respecter toutes ces mesures sanitaires, note le document.